

Annexe 2 | Règlement pour l'Éducation Physique et Sportive

L'APPEL

Les élèves doivent se mettre en rang dans la cour, dès la première sonnerie. L'appel se fait, dès l'arrivée du professeur, dans la cour.

LES RETARDS

Tout élève qui se présente après l'appel, est considéré comme **retardataire** et sera puni.

LA TENUE

La tenue d'E.P.S. à l'extérieur

- Des chaussures adaptées à la pratique sportive
- Un pantalon de survêtement à taille élastique ou un short (porté correctement à la taille), sans ceinture
- Un tee-shirt et/ou un sweat-shirt
- Un vêtement de pluie si le temps s'annonce menaçant
- Une casquette ou un bonnet (si nécessaire)

La tenue d'E.P.S. à l'intérieur

- Tee-shirt et short ou pantalon de sport (jogging)
- Chaussures de salle à semelles PROPRES : les chaussures devront être rangées dans un sac : elles seront contrôlées à l'entrée de l'installation

La tenue de piscine (6^{ème} et 5^{ème})

- Un maillot de bain (pas de short de bain)
- Un bonnet de bain
- Une serviette

Tout oubli de tenue sera puni.

LA SÉCURITÉ

Téléphones portables et appareils audio-vidéo

Ils doivent rester dans les vestiaires.

Les lacets de chaussures

Pour des raisons de sécurité évidentes, les lacets de chaussures doivent être correctement attachés (**nœud visible**), car pratiquer une activité physique avec des chaussures mal attachées est dangereux.

Le chewing-gum

Mâcher un chewing-gum en pratiquant une activité sportive est dangereux, par conséquent, l'élève devra **obligatoirement jeter son chewing-gum dans une corbeille avant d'entrer en cours.**

Les aérosols

Afin de préserver la santé de chacun, et pour des raisons de sécurité, l'usage des déodorants ou parfums en **aérosols** est interdit.

L'UTILISATION DES VESTIAIRES

L'accès aux vestiaires n'est possible qu'en début et en fin de cours. L'élève devra s'y changer **de façon rapide et efficace** et devra laisser ce lieu **propre** après son passage.

Le professeur se réserve le droit d'entrer dans les vestiaires en cas de chahut constaté.

Le retard anormal, dans les vestiaires, d'un élève ou d'un groupe d'élèves sera puni comme tout autre retard.

LES DISPENSES

Les **gênes occasionnelles** : les responsables légaux doivent remplir le carnet de liaison et l'élève est obligatoirement présent au collège.

Les dispenses médicales

Types de dispenses médicales	Ce que doit faire l'élève
Dispenses totales à l'année	L'élève ne vient pas en cours
Dispenses partielles ou ponctuelles quelle qu'en soit la durée	L'élève doit être présent en cours, en tenue d'E.P.S : il ne participera pas mais assumera des rôles sociaux.

Certains cas particuliers sont laissés à l'appréciation du chef d'établissement.

LES «HEURES DUES»

Tout cours non effectué par l'élève soit pour :

- Oubli de tenue
- Refus de pratique
- Mise à l'écart par le professeur pour non respect du règlement spécifique E.P.S.

- Non présentation au cours (**sauf dispense médicale**) doit être récupéré en heure de retenue au collège avec un devoir que le professeur se réserve le droit de noter.